



J'aimerais comprendre certaines choses

Par **Sekou444**, le **30/10/2018 à 12:07**

Bonjour
Je suis de nationalité ivoirienne et demandeur d'asile en France. J'ai ma chérie qui est aussi de la même nationalité que moi mais qui est en France depuis quelques années en temps qu'étudiante mais vu qu'elle est enceinte de moi j'aimerais savoir, si je reconnaît l'enfant, cela pourrait m'aider à avoir mes papiers ou avec notre situation tous les deux ça va encore crée de grave problème ?
Je veux comprendre s'il vous plaît.
Merci.

Par **Tisuisse**, le **30/10/2018 à 12:57**

Bonjour,
Ben non, cela risque même d'être considéré comme étant un moyen détourné d'obtenir des papiers. Vous risquez une OQTF.
Voyez votre préfecture ou retournez dans votre pays pour demander à l'Ambassade de France, sur place, un visa pour la France.

Par **amajuris**, le **30/10/2018 à 14:24**

bonjour,
être parent d'un enfant né en France de parents étrangers ne vous donne pas automatiquement droit, à ma connaissance, à un titre de séjour.
vous vous mariez et votre épouse fait une demande de regroupement familial si vous remplissez les conditions.
salutations

Par **Sekou444**, le **30/10/2018 à 18:52**

Merci à vous pour votre réponse, c'est gentil.